

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BELLEGARDE DU JEUDI 23 JUIN 2016

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable du Groupement Intercommunal du Val de Bezonde.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif. Le rapport sera inclus à la présente délibération en annexe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite une subvention au Fonds d'Aide à la Voirie Communale à hauteur de 30%, auprès du Conseil Départemental, pour des travaux de sécurisation sur la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la régularisation du solde de l'adhésion à l'A.F.C.C.R.E. pour un montant de 72 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'organisation d'un concert à l'église Notre Dame de Bellegarde le 17 décembre 2016 et sollicite une subvention au Fonds d'Accompagnement Culturel, à hauteur de 50% plafonnée à 3 000 €, auprès du Conseil Départemental.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de rembourser les frais de cantine pour une famille et décide le remboursement de ces frais de cantine par le CCAS à la Commune de Bellegarde.

Prochain conseil municipal : jeudi 21 Juillet 2016 – 19 heures